REGLEMENT INTERIEUR DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Année Scolaire 2025-2026

PRÉAMBULE

Il s'agit d'un dispositif spécifique mis en place en partenariat avec l'Éducation Nationale et la Ville de Vernouillet.

La classe du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans a un fonctionnement spécifique, pour permettre aux enfants de 2 ans d'aborder l'école maternelle dans de bonnes conditions.

La classe se situe au sein de l'école :

JULES VALLES rue Gérard Philipe 28500 VERNOUILLET

Les enfants concernés par cette demande d'admission sont **prioritairement** :

- Les enfants nés 2 ans avant la date de la rentrée prévue,
- Les enfants résidant sur la commune de Vernouillet

INSCRIPTION

Le dossier de demande d'accueil est disponible sur différents sites de la municipalité :

- Centres sociaux des quartiers des Vauvettes et de la Tabellionne
- Site internet de la mairie
- Auprès de la PMI
- Auprès des structures de la petite Enfance
- Auprès de l'accueil du Mille Club

Les dossiers complets sont à déposer à l'accueil du Mille Club – Pôle Éducation Famille ou dans sa boite aux lettres. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

La famille sera reçue sur rendez-vous avant la commission d'attribution des places pour expliquer le dispositif et l'engagement des parents qu'il implique.

Les dossiers seront étudiés anonymement lors de la Commission des places qui se réunira courant mai.

CONDITIONS D'ADAPTATION ET D'ACCUEIL QUOTIDIEN

Le dispositif prévoit :

- Une période d'adaptation
- Une réunion de rentrée (fin septembre) pour présenter la classe, expliquer le déroulement de la matinée, présenter les ateliers qui seront proposés en atelier partagés, et avoir un temps d'échange, de questionnement...

Pour répondre de manière satisfaisante aux objectifs, le nombre d'enfants ne pourra pas dépasser 15. Les enfants sont accueillis uniquement le matin. Les horaires d'accueil sont de 8h45 à 11h30, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, hors vacances scolaires.

Les adaptations ont lieux sur plusieurs périodes en fonction de l'âge de l'enfant : septembre ou novembre ou janvier.

Règlement dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans v.12.24

Elle est organisée sous forme de rentrée échelonnée sur 3 semaines, par demi-groupe :

- pour le 1^{er}, de 8h45 à 10h05
- pour le 2^{ème}. de 10h10 à 11h30
- au-delà de la 2^{ème} semaine, la durée du temps de classe pour l'enfant et la durée de la présence des parents se feront au cas par cas.

OBJECTIFS

Les objectifs sont de :

- Favoriser la socialisation de ces enfants
- Favoriser l'acquisition du langage
- Les sensibiliser aux règles de vie de l'école.

Ce dispositif permet de favoriser la séparation entre les parents et l'enfant progressivement. Il s'agit de la préparer, d'établir les premiers contacts avec les personnes, de familiariser enfants et parents avec l'univers scolaire. De plus, il aide les parents à reconnaitre leur responsabilité éducative et implique leur engagement au sein du dispositif.

Il sert à optimiser les chances de réussite de l'enfant et permet à l'école de mieux s'ouvrir aux besoins des familles.

Principes de scolarisation :

- favoriser l'entrée à l'école maternelle et la réussite scolaire
- répondre aux besoins et aux rythmes spécifiques du tout-petit
- mettre en place un aménagement de l'espace spécifique ou adapté
- accompagner l'enfant dans son appropriation du langage
- établir une relation de confiance avec les parents
- renforcer le lien école/famille
- travailler en partenariat avec les services de la Petite Enfance, les structures associatives, les services sociaux

MOYENS MIS EN OEUVRE

Il est primordial de tenir compte et de mettre en avant des valeurs essentielles :

- Prise en compte des besoins spécifiques de l'enfant entre 2 et 3 ans.
- Respect des différences culturelles, sociales, familiales.

Pour cela, l'enseignante s'engage à offrir à l'enfant :

- un accueil chaleureux, bienveillant, attentionné ainsi qu'un environnement sécurisant
- un savoir-faire adapté qui favorise les explorations du tout-petit, ses essais de communication, sa découverte des autres
- des activités qui éveilleront ses sens, qui lui donneront les moyens de bien vivre sa petite enfance et qui l'encourageront à grandir
- Les activités sont proposées et non imposées.

Elle est accompagnée d'une ATSEM et sont présentes tout le temps dans la classe. Elles permettent la mise en place du projet éducatif au quotidien. Cette présence de deux adultes référents permet une relation plus individuelle avec chaque enfant.

Elle est aussi un interlocuteur privilégié des familles (admissions, gestion de la vie administrative de l'école...).

Les principaux objectifs:

- La socialisation : DEVENIR ELEVE
- Le langage : S'APPROPRIER LE LANGAGE et DECOUVRIR L'ECRIT
- La motricité fine et globale : AGIR et S'EXPRIMER AVEC SON CORPS ;
- DECOUVRIR LE MONDE
- Les apprentissages par le jeu, la manipulation, l'expérimentation.

ELEMENTS SPECIFIQUES

Les parents sont partenaires du dispositif pour établir une relation de confiance entre eux et l'enseignant. Ils s'engagent à confier régulièrement l'enfant à l'enseignant selon le planning établit dès son entrée dans le dispositif.

Les parents s'engagent aussi à participer aux différents ateliers :

- « Ateliers partagés des parents/enfants » : 1 fois par mois de 8h45 à 10h30
- « Cafés des parents » : une fois par mois, le mardi de 8h45 à 10h dans la classe.

Le projet éducatif du dispositif prend en compte les spécificités de l'accueil du jeune enfant. La propreté de l'enfant n'est pas nécessaire pour pouvoir l'inscrire.

La salle classe et l'aménagement de l'espace sont adaptés pour l'accueil du jeune enfant. Les jeunes enfants ne pourront pas fréquenter l'accueil du matin et du soir.

L'accès à la cantine n'est pas autorisé car ces services ne sont pas équipés pour accueillir le tout jeune enfant.

ENGAGEMENT PARENTAL

Je, nous, soussigné (e, ons) (rayer les mentions inutiles)
PARENT 1
PARENT 2
☐ certifie(ions) avoir bien pris connaissance du règlement ci-dessus
\Box s'engage(ons) à confier l'enfant à l'enseignante selon le planning établit dès son entrée dans le dispositif
☐ s'engage(ons) à participer aux animations proposées
Date :
Signature(s) du (des) représentant(s) légal (aux), précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :